

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CDC HABITAT SA : La vérité sur les départs négociés

Depuis plusieurs jours, des informations erronées circulent dans certains médias et réseaux sociaux au sujet des départs négociés mis en œuvre par la CDC HABITAT SA.

Face à la désinformation, il est essentiel de rétablir la vérité avec clarté et responsabilité.

En effet, la CDC HABITAT SA a commandité un audit organisationnel qui a révélé des dysfonctionnements structurels freinant sa performance.

Après analyse, le Conseil d'Administration de la CDC HABITAT SA a pris la décision responsable de réorganiser la société afin de garantir sa pérennité et optimiser son impact.

Contrairement aux allégations relayées, la CDC HABITAT SA a opté pour la rupture à l'amiable.

Dans cette procédure, aucun employé n'a été contraint à un départ injustifié. Les droits des travailleurs ont été scrupuleusement respectés, dans le strict cadre du droit du travail et en toute transparence.

Chaque collaborateur a eu le temps et la possibilité de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Le changement est parfois difficile, mais il est nécessaire pour construire un avenir plus solide.

Nous rappelons que ces accords de séparation à l'amiable, signés par les parties sont validés par l'Inspection du Travail.

Enfin, la CDC HABITAT SA réaffirme son attachement au respect des normes légales et éthiques en matière de gestion du personnel et dénonce toute tentative de désinformation visant à porter atteinte à son image et à celle de ses collaborateurs.

La Direction générale